

**7/ AVENANT N°1 AU MARCHE DE FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN
ET DE PETITS MATERIELS D'ENTRETIEN POUR LA VILLE DE
CHALONS EN CHAMPAGNE - MARCHE 2000V073**

Rapporteur : Mme ADAM

La Ville a conclu le 27 juin 2001, un marché pour la fourniture de produits d'entretien et de petits matériels d'entretien avec la Société PRO HYGIENE SERVICE EST.

Cette SA vient d'être reprise par la Société PERIN HYGIENE SERVICE.

En conséquence, conformément au Code des Marchés Publics, un avenant au marché 2000V073, est nécessaire pour autoriser le transfert de ce marché à ce nouveau titulaire.

Toutes les autres clauses et conditions du marché initial restent maintenues.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Marchés Publics,
OUI l'exposé qui précède,

APPROUVE le transfert du marché 2000V073 à la SA PERIN HYGIENE SERVICE, suite au rachat de la SA PRO HYGIENE SERVICE EST.

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant de transfert n°1 et toutes les pièces à intervenir.

Le Rapporteur :
Signé : Mme ADAM

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,
Prend une délibération conforme.